

Symposium sur le leadership en éducation de la petite enfance

Le 27 septembre 2013, l'Ordre a fièrement tenu un symposium sur le leadership à l'intention des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, et des parties prenantes.

Plus de 200 parties prenantes se sont rassemblées à Toronto, en Ontario, pour entendre des leaders provinciaux, nationaux et internationaux parler de l'importance du leadership dans le secteur de l'éducation de la petite enfance. Certains conférenciers ont raconté leur propre cheminement professionnel tandis que d'autres ont mis l'accent sur l'impact que le leadership solide peut avoir sur les éducatrices et les éducateurs, les enfants, les familles et les communautés.

Parmi les faits saillants de la journée, il y a eu le discours-programme de Mme Kate Thornton de l'Université Victoria de Wellington, en Nouvelle-Zélande, ainsi que la présentation d'une vidéo tout à fait unique portant sur le leadership et la nouvelle réalité – comment renforcer l'éducation de la petite enfance par le leadership. La vidéo réitérait les messages inspirants de Mme Thornton. Selon elle, le leadership se manifeste sous toutes sortes de formes et les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance peuvent exercer leur leadership dans leur milieu de travail de bien des façons.

« Ce fut une journée où le tout était plus grand que la somme des parties. Les conférenciers étaient excellents, mais il fallait voir et sentir l'excitation et l'énergie qu'a suscitées ce changement dans notre secteur! » - Tara Matte, EPEI

« Merci. L'Ordre a fait ressortir le professionnalisme des EPEI et a travaillé dur pour faire en sorte que l'éducation de la petite enfance soit reconnue comme une profession. »
 - Natalee Johnson, EPEI

Le symposium était également marqué par le lancement officiel du projet pilote de leadership, une initiative de l'Ordre financée en partie par le ministère de l'Éducation. Dans le projet pilote de leadership, 25 participantes sont jumelées à six mentors du secteur de l'éducation de la petite enfance. En plus de bénéficier d'un excellent mentorat, les participantes feront cinq modules d'apprentissage portant chacun sur un sujet important en éducation de la petite enfance.



Le projet pilote de leadership se terminera en mai 2014. Gardez l'œil ouvert : la vidéo du symposium sur le leadership sera affichée en français et en anglais sur le site Web de l'Ordre cet hiver!



Conférencière principale Mme Kate Thornton a parlé de différents moyens que les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance peuvent remplir des rôles de leadership

Suite à la page 4...

Dans ce numéro...

- | | | |
|--|--|--|
| 2 Messages de la présidente et de la registrateur | 6 Le jardin d'enfants réinventé | 12 Questions d'exercice professionnel |
| 3 Élections 2014 | 8 Les centres de garde d'enfants comptent sur la responsabilité professionnelle | 13 Enquêtes sur les plaintes |
| 5 Frise chronologique du programme d'APC | 11 Conversation avec une EPEI | 14 Dans l'intérêt public |
| | | 16 Nouvelles dans le secteur |

Message de la présidente



L'été dernier, deux avis importants ont été affichés sur le site Web de l'Ordre.

Le premier portait sur l'examen obligatoire de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* (Loi sur les EPE). Dans le cadre de cet examen, le ministère de l'Éducation a accepté les commentaires des parties prenantes et du public. L'Ordre a fait une

présentation dont les détails ont paru sur son site Web. On s'attend à ce que cet examen soit terminé d'ici février 2014. À cette date, le texte intégral de la Loi sur les EPE aura été en vigueur depuis cinq ans. Le ministère publiera un rapport final.

Le deuxième avis important me tient particulièrement à cœur. Il informait les membres et les parties prenantes que l'Ordre a demandé au gouvernement de l'Ontario d'adopter un règlement pris en application de la Loi sur les EPE exigeant que tous les membres de l'Ordre suivent un programme d'apprentissage professionnel continu (APC).

Avant de présenter sa demande, l'Ordre a mené de vastes consultations auprès de ses membres, de ses partenaires et

de ses parties prenantes. Non seulement la Loi sur les EPE exige-t-elle que l'Ordre assure la formation continue de ses membres, mais l'apprentissage continu aide les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) à tenir à jour leurs connaissances, leurs compétences et leurs valeurs professionnelles. Vous avez été nombreux à nous dire que vous êtes prêts et prêtes à franchir cette étape importante du développement de notre profession. Vous trouverez plus de renseignements sur l'élaboration du programme d'APC dans ce numéro.

Au mois de décembre, l'Ordre tiendra les quatrième élections des membres du conseil dans les circonscriptions électorales 1, 2 et 6. Que vous soyez candidats ou électeurs, les élections sont pour vous l'occasion de participer à la réglementation de votre profession. Lisez ce numéro et consultez le site Web pour obtenir plus de renseignements sur les prochaines élections.

Pour terminer, je vous invite à participer à l'assemblée annuelle des membres qui aura lieu le 8 janvier 2014 en soirée. Nous présenterons une vidéo de l'assemblée sur notre site Web pour ceux et celles d'entre vous qui seront incapables de venir à l'assemblée.

Bonne lecture!

Lois Mahon EPEI, présidente

Message de la registrateur



L'été dernier, lorsqu'il a délivré son 45 000^e certificat d'inscription, l'Ordre a atteint un jalon extrêmement important. Le nombre d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance inscrits dans la province augmente chaque année et nous nous attendons à ce que cette tendance se poursuive.

Dans un secteur qui connaît une croissance et des changements

aussi rapides, le leadership est essentiel. Cette réalité est devenue très claire le 27 septembre dernier lorsque plus de 200 membres et parties prenantes du secteur se sont rassemblés à Toronto pour participer au tout premier symposium sur le leadership organisé par l'Ordre. À cette occasion, des professionnels ont raconté comment ils en sont venus à occuper des fonctions de leadership et ont abordé toutes sortes de sujets, depuis l'importance du leadership jusqu'à la façon de former et d'encadrer des leaders dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Nous vous présentons dans ce numéro les faits saillants de cette journée.

Le symposium a également été marqué par le lancement du projet pilote de leadership, un programme d'apprentissage d'une durée de neuf mois conçu pour renforcer les capacités de leadership du secteur et pour permettre à l'Ordre de recueillir les commentaires de ses membres sur les différentes façons de procéder à l'apprentissage continu.



Nous espérons que vous avez visité notre site Web à sa nouvelle adresse, ordre-epe.ca. Je vous encourage à consulter régulièrement la section des nouvelles pour

obtenir les dernières informations de l'Ordre, entre autres les résultats du sondage de 2012 sur la transition vers l'accès à la profession et le début de carrière, ainsi que des détails sur l'examen obligatoire de la Loi sur les EPE et sur la demande que l'Ordre a présentée au ministère pour faire adopter un règlement sur l'apprentissage professionnel continu.

Amicalement,

Sue Corke, registrateur et chef de la direction

Élections 2014

Les quatrièmes élections des membres du conseil de l'Ordre auront lieu en avril 2014. Dans trois des huit circonscriptions électorales de l'Ordre, des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) seront élus au conseil.

L'Ordre est régi par un conseil formé de 24 membres. Quatorze d'entre eux sont des EPEI qui sont élus par leurs pairs et qui possèdent les connaissances, les compétences et l'expérience requises, et 10 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario. Le conseil de l'Ordre élabore et approuve les politiques qui réglementent les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance en Ontario.

Elections prévues pour avril 2014 :

| Circonscription électorale | Nombre de membres de l'Ordre à élire en 2014 |
|-----------------------------------|--|
| 1 – Région du Nord et du Nord-Est | 2 |
| 2 – Région de l'Est | 1 |
| 6 – Région du Centre-Ouest | 2 |

Impliquez-vous – Participez!

- Serez-vous membre de l'Ordre en décembre 2013?
- Êtes-vous membre dans la circonscription électorale 1, 2, ou 6?
- Voulez-vous siéger au conseil de l'Ordre à titre de membre de votre profession?

Si vous avez répondu « oui » à toutes ces questions, vous pouvez vous présenter aux élections. En décembre 2013, les membres actuels de l'Ordre qui se trouvent dans les circonscriptions électorales mentionnées plus haut recevront de l'information sur les mises en nomination. 



Pour obtenir plus de renseignements, restez à l'écoute ou communiquez avec l'Ordre à élections@ordre-epe.ca.

À propos du Bulletin des membres

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance réglemente la profession dans l'intérêt public et travaille pour réaliser la vision d'une profession dans laquelle tous les membres acceptent la responsabilité d'exercer la profession avec excellence. *Connexions*, publié trois fois par an à Toronto, en Ontario, transmet aux membres des nouvelles du secteur et de l'Ordre et renferme des articles de fond sur la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

Membres élus du conseil

Lois Mahon EPEI, présidente, circonscription électorale no 1
Eugema Ings EPEI, circonscription électorale no 1
Lisa Lamarre EPEI, circonscription électorale no 2
Susan Quaiff EPEI, circonscription électorale no 3
Linda Cottes EPEI, circonscription électorale no 4
Roxanne Lambert EPEI, circonscription électorale no 4
Valerie Sterling EPEI, circonscription électorale no 5
Richard (Dick) Winters EPEI, circonscription électorale no 5
Heather Yeo EPEI, circonscription électorale no 5
Anna Baas-Anderson EPEI, circonscription électorale no 6
Sophia Tate EPEI, circonscription électorale no 6

Susan (Darlene) Edgar EPEI, vice-présidente, circonscription électorale no 7
Barbara Brown EPEI, circonscription électorale no 8
Vera Niculena (Nici) Cole EPEI, circonscription électorale no 8

Membres nommés du conseil

Madeleine L. Champagne, Ottawa
Carol Crill Russell, Maynooth
Rosemary Fontaine, Toronto
Christine Forsyth, Toronto
Bruce Minore, Thunder Bay
Larry O'Connor, Brock
Ann Robichaud-Gagné, Ottawa
Rosemary Sadlier, Toronto
Nerene Virgin, Hamilton
Ron Wideman, North Bay

Direction de l'Ordre

Registrature et chef de la direction : Sue Corke
Registrature Adjointe : Laura Sheehan
Directeur, Services généraux : James Cha
Directeur, Plaintes et discipline : Greg Coutts
Directrice, Exercice professionnel : Mélanie Dixon, EPEI

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de

CONNEXIONS

VOLUME 5, NO 1 | AUTOMNE '13

la petite enfance est titulaire du droit d'auteur sur *Connexions*, mais encourage la reproduction numérique ou imprimée de cette publication, en tout ou en partie, dans son format PDF à des fins éducatives ou pour usage sans but lucratif, à condition que le droit d'auteur soit pleinement reconnu.

La reproduction du contenu de cette publication dans toute autre circonstance, y compris, mais sans s'y limiter, pour des usages commerciaux, dans des publications commerciales ou aux fins de traduction ou d'adaptation est interdite sans la permission préalable de l'Ordre par écrit.

Pour obtenir la permission de reproduire ou de publier à nouveau du matériel de cette publication, ou pour savoir qui est titulaire du droit d'auteur, veuillez communiquer avec communications@ordre-epe.ca.

© 2013 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Le programme d'APC exigera que les membres de l'Ordre fassent une autoévaluation de leurs besoins d'apprentissage et qu'ils créent un plan d'apprentissage qui leur permettra d'améliorer leur manière d'exercer la profession en conformité avec les normes déontologiques et professionnelles de l'Ordre.

C'est un fait reconnu qu'il y a bien des façons d'apprendre, et l'Ordre n'a aucune intention de prescrire de mode d'apprentissage.

Vous trouverez une frise chronologique de l'élaboration du programme et plus de renseignements à la page suivante. Le projet pilote de leadership est une initiative importante et unique qui éclairera l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'apprentissage professionnel continu (APC). Les commentaires des participants et de leurs six mentors éclaireront l'élaboration d'outils et de ressources qui serviront à un programme d'apprentissage professionnel continu pour tous les membres de l'Ordre. 

Participant^{es} au projet pilote de leadership

Shelley Brandon EPEI, circonscription 8 - Sud-Ouest
Patricia Couroux EPEI, circonscription 7 - Hamilton/Niagara
Angela Crooks EPEI, circonscription 7 - Hamilton/Niagara
Nicole Cummings-Morgan EPEI, circonscription 5 - Toronto
Valerie David-Landry EPEI, circonscription 2 - Est
Venessa Genier EPEI, circonscription 2 - Est
Lauren Goldsmith EPEI, circonscription 4 - Centre-Est
Rawia Hammad EPEI, circonscription 5 - Toronto
Kaitlin Kinchen EPEI, circonscription 8 - Sud-Ouest
Lisa Lalonde EPEI, circonscription 2 - Est
Tricia Mohamed EPEI, circonscription 6 - Centre-Ouest
Chrystal Morden EPEI, circonscription 1 - Nord et Nord-Est
Sharon Petshe EPEI, circonscription 2 - Est
Laura Rasmussen EPEI, circonscription 7 - Hamilton/Niagara
Atia Sajid EPEI, circonscription 6 - Centre-Ouest
Leanna Salvati EPEI, circonscription 1 - Nord et Nord-Est
Sharon Simmons EPEI, circonscription 5 - Toronto
Silvia Souto EPEI, circonscription 5 - Toronto
Shannon Stewart EPEI, circonscription 3 - Sud-Est
Katie Stortz EPEI, circonscription 8 - Sud-Ouest
Stephanie Toulouse EPEI, circonscription - Nord et Nord-Est
Leanna Tuba EPEI, circonscription 5 - Toronto
Valerie Vallieres EPEI, circonscription 2 - Est
Kelly Walker EPEI, circonscription 8 - Sud-Ouest
Ann Wilke EPEI, circonscription 6 - Centre-Ouest

Mentors du projet pilote de leadership

Kim Cole EPEI, circonscription 7 - Hamilton/Niagara
Gillian Jackson EPEI, circonscription 3 - Sud-Est
May Jolliffe EPEI, circonscription 5 - Toronto
Susan Scoffin EPEI, circonscription 4 - Centre-Est
Jane Tousignant EPEI, circonscription 1 - Nord et Nord-Est
Elaine Winick EPEI, circonscription 5 - Toronto



Les participant^{es} et mentors au projet pilote de leadership



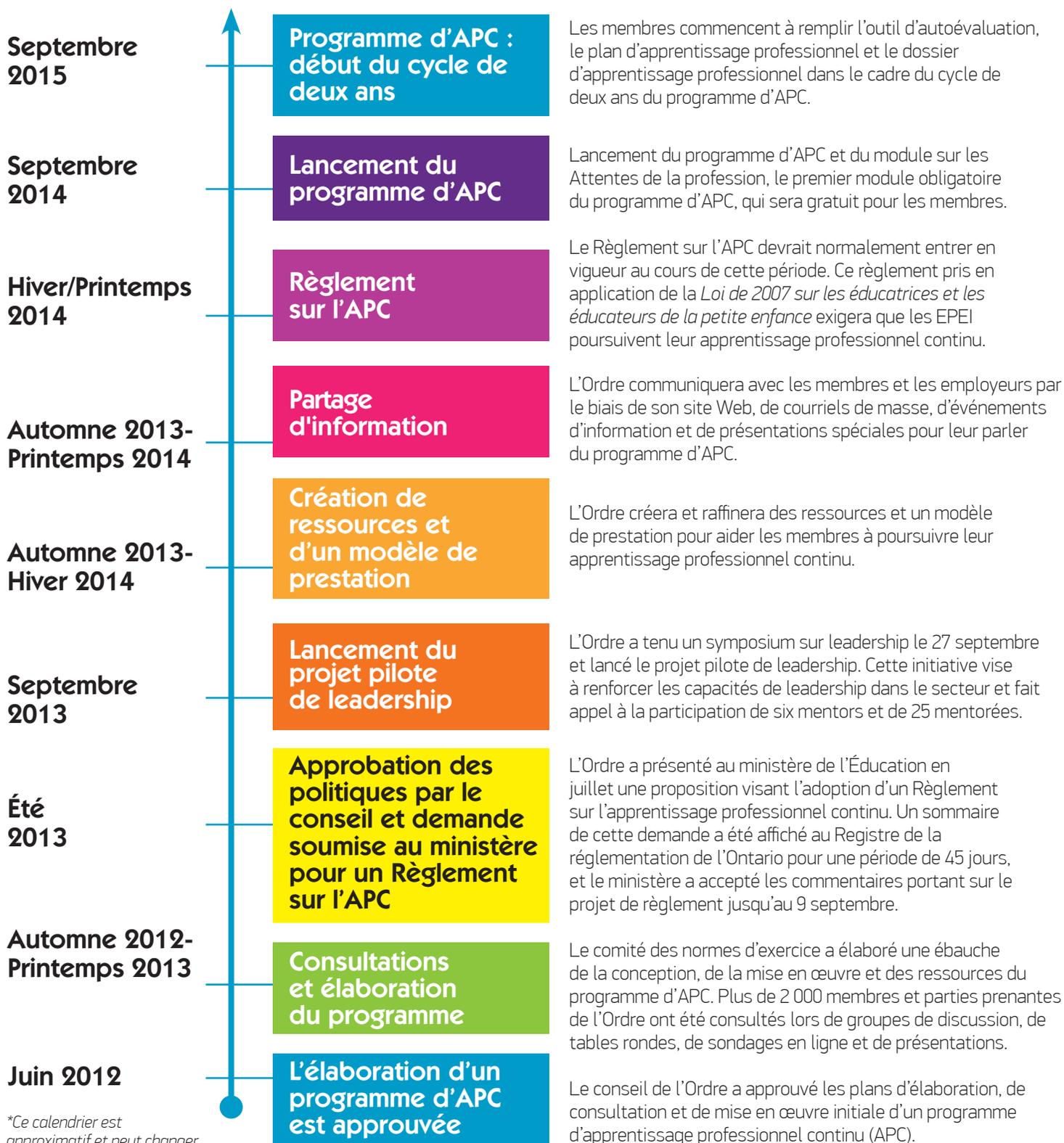
**Apprentissage
Professionnel
Continu**

PILOTE DE LEADERSHIP

Le symposium de l'Ordre sur le leadership a rassemblé des professionnels dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants



Frise chronologique du Programme d'apprentissage professionnel continu



*Ce calendrier est approximatif et peut changer.

Le jardin d'enfants réinventé

Les équipes d'EPEI et d'enseignants ne passent pas inaperçues aux yeux des décideurs, des professionnels de l'éducation, des enfants et des familles

Par Julia Lipman Baker et Sharon Ho

Le jour de la rentrée en septembre, les jeunes enfants de l'Ontario ont été accueillis dans leurs classes de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein par deux personnes qui s'occuperont d'eux cette année : leur éducatrice de la petite enfance désignée (EPED) et leur enseignante.

L'EPED se fera la championne de l'apprentissage par le jeu et évaluera avec compétence leur développement cognitif, affectif, social, comportemental et physique tout au long de l'année scolaire. Elle travaillera en collaboration avec l'enseignante et fera tout son possible pour que les plus jeunes apprenants de la province soient bien préparés pour les 10 prochaines années de leur vie à l'école ou plus.

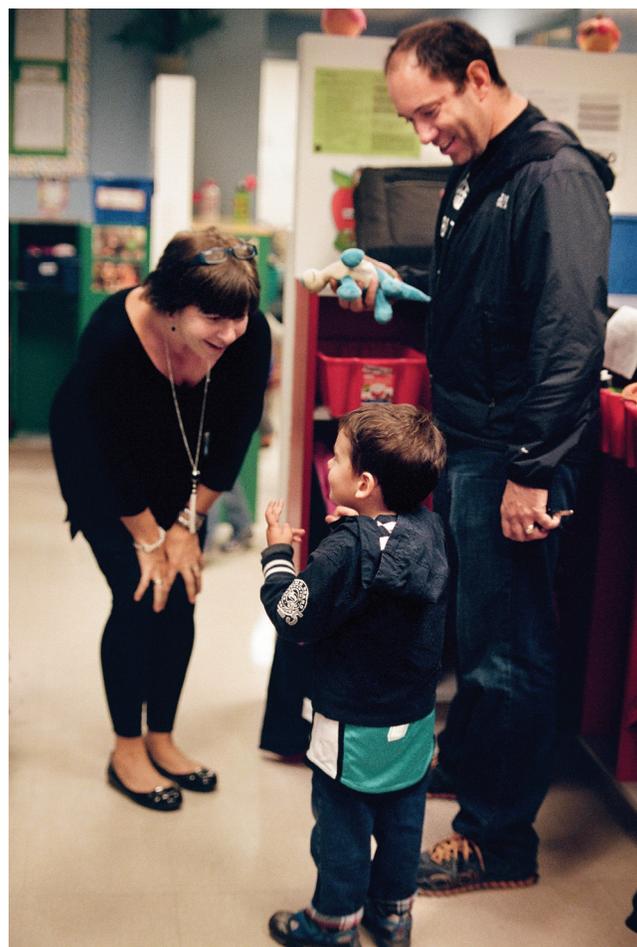
Depuis son entrée en vigueur en 2010, le nouveau programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, au sein duquel des EPED et des enseignants travaillent ensemble en collaboration, a été implanté dans 2,600 écoles de l'Ontario. En septembre prochain, tous les enfants de la province auront la possibilité d'être guidés par une équipe formée de deux professionnels ayant des connaissances et une formation différentes.

Un nouveau visage dans la classe

Les EPED sont des membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance de la petite enfance inscrits (EPEI) qui satisfont aux exigences de l'entrée dans la profession et qui sont tenus de se conformer au code de déontologie et aux normes d'exercice de l'Ordre. Jusqu'à 20 pour cent des membres de l'Ordre sont appelés à occuper des postes d'EPED. Ces EPEI, qui possèdent une formation poussée dans le domaine du développement de l'enfant et qui abordent l'apprentissage et la garde des jeunes enfants d'une manière holistique, ont des compétences distinctes et complémentaires à offrir aux enfants qui participent au programme de la maternelle et du jardin d'enfants et à leur famille.

Les EPEI ont reçu une formation pour observer et évaluer les enfants dans le contexte de leur famille et portent une attention particulière à tous les aspects du développement de l'enfant. Si un enfant excelle dans la plupart des aspects de son développement, mais pas tous, l'EPEI cherchera à lui offrir des possibilités d'apprentissage qui lui permettront de développer ses habiletés. Au besoin, l'EPEI relèvera les aspects pour lesquels l'enfant pourrait avoir besoin de soutien supplémentaire.

L'approche que les EPEI utilisent pour faciliter l'apprentissage des enfants est nouvelle. Plutôt que de suivre des unités prescrites alignées sur le curriculum, comme étudier les saisons et les mois de l'année, les



Pour obtenir plus de renseignements sur l'emploi des différents titres et désignations, consultez la section « Membres » du site Web de l'Ordre.



Les EPEI élaborent une programmation fondée sur les intérêts des enfants afin de transformer la curiosité en de grandes possibilités d'apprentissage et de développement.

EPEI établissent des programmes en fonction des intérêts des enfants pour que la curiosité des enfants suscite d'autres occasions d'apprentissage et de développement.

Pour les EPEI, l'apprentissage axé sur le jeu et sur les intérêts des enfants n'a rien de nouveau et ils ont toujours fait valoir son importance. En fait, la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance vante le mérite de cette approche depuis des décennies. Au cours des dernières années, grâce aux travaux de recherche du Dr Fraser Mustard et du soutien stratégique de Charles Pascal, l'Ontario s'est engagé à moderniser et à améliorer les services d'apprentissage et de garde offerts aux enfants d'âge préscolaire et d'âge scolaire.

Les parents, les décideurs et les chercheurs reconnaissent de plus en plus les bienfaits de l'apprentissage par le jeu. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) a déclaré que, « lors de la récente conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance, les organisatrices et organisateurs, les conférencières et conférenciers, les scientifiques, les spécialistes et les personnalités politiques ont souligné l'importance de l'apprentissage des jeunes enfants. Le CMEC est du même avis et croit qu'un apprentissage réfléchi et ludique chez les jeunes enfants jette les jalons de leur apprentissage, de leur santé et de leur bien-être futurs. »

Premières observations

Les premières évaluations du programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein en Ontario indiquent que, dans l'ensemble, les résultats sont positifs. Dans son rapport publié en octobre 2013, le ministère de l'Éducation conclut que l'évaluation de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein au cours des deux premières années de la mise en œuvre du programme fournit la preuve que le programme a un impact favorable sur les enfants ontariens âgés de quatre et cinq ans.

Les premiers résultats du programme sont positifs, mais les observations des EPED et des enseignants qui apprennent à combiner leurs compétences et leur expérience en classe sont tout aussi importantes.

Dans un rapport préliminaire publié cet automne, les chercheurs de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto disent que les EPED et les enseignants qui ont participé à un sondage mené dans la région de Peel sont nombreux à déclarer avoir une relation d'égalité dans leurs équipes de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein. Parmi les personnes qui ont dit qu'il y avait une hiérarchie dans l'équipe, la plupart étaient des EPED, ce qui indique que les EPEI et les enseignants n'ont pas toujours la même perception.

« Il faut avoir foi dans le partenariat et savoir qu'il fonctionne bien, dit Gigi Uson, EPEI, une EPED qui travaille pour le conseil scolaire de district de Toronto. C'est une question de travail d'équipe. Si l'équipe ne fonctionne pas, le programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein ne fonctionne pas non plus. »

Selon deux sondages récemment menés auprès des EPED, le succès des partenariats EPEI-enseignants dépend du perfectionnement professionnel et du temps de planification conjoints. L'Association of Early Childhood Educators Ontario a récemment mené un sondage auprès de plus de 500 EPED pour connaître leur expérience dans le programme. Le sondage a révélé que, sur la question du perfectionnement professionnel pour l'avenir, les répondants veulent apprendre à mettre les principes de l'éducation de la petite enfance et du leadership pédagogique en application dans le programme et veulent connaître les pratiques exemplaires dans la dynamique du travail d'équipe. Ce sont leurs deux premiers choix.

Suite à la page 10...

Les centres de garde d'enfants comptent sur la responsabilité professionnelle

Par Jann Lee

La fraude a un effet de boule de neige. Au début, ce ne sont que de petites choses : la superviseure d'un centre de garde d'enfants décide d'empocher l'argent comptant qu'un parent lui donne pour inscrire son enfant. Quelques mois plus tard, elle recueille de l'argent auprès des familles pour les activités d'un programme d'enrichissement et garde l'argent pour elle plutôt que de le déposer dans les comptes bancaires du centre et de déclarer ces sommes comme des revenus.

Si personne ne surveille ce qu'elle fait, la superviseure devient plus sûre d'elle. Elle acquiert une bonne réputation dans la communauté et les membres du conseil d'administration lui font confiance. Elle décide alors d'augmenter son salaire sans l'autorisation du conseil d'administration. Personne ne soupçonne qu'il y a quelque chose de louche, jusqu'au jour où un renseignement révèle qu'il y a des anomalies dans les états financiers du centre.

Cette accumulation de comportements contraires aux devoirs de la profession peut sembler incroyable, mais au cours des 12 derniers mois, le comité de discipline de l'Ordre a entendu trois affaires de ce genre, qui ont toutes donné lieu à la suspension ou à la révocation du certificat d'inscription d'un membre de l'Ordre.

Selon Phil Cowperthwaite, FCPA, dont le cabinet audite chaque année 130 centres de garde d'enfants sans but lucratif, la fraude porte parfois sur de gros montants d'argent, totalisant même dans certains cas des dizaines de milliers de dollars. « La plupart du temps, un membre de la direction ou du conseil d'administration qui contrôle les finances est impliqué et, quand ça arrive, ça donne tout un choc », dit-il.

M. Cowperthwaite souligne toutefois que les cas comme ceux-ci sont plutôt rares, ajoutant qu'au cours de ses 25 années de travail dans le domaine, il n'a eu qu'une douzaine de clients, parmi les centres de garde d'enfants, qui se sont adonnés à des activités illégales. « Il y a probablement plus de fraude en réalité, mais les montants en cause sont plutôt petits. Les audits ne sont pas conçus pour examiner spécifiquement la fraude, mais quand nous attrapons quelque chose, c'est habituellement un gros montant d'argent qui est en cause. »

Qui est responsable?

Même lorsque des incidents de fraude portent sur de gros montants d'argent, les fraudeurs ne sont pas toujours dénoncés aux autorités compétentes. Très souvent, les centres de garde d'enfants veulent récupérer une partie des fonds volés et, pour cette raison, ils cherchent à parvenir à un règlement avec l'employé.

Cependant, dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, il n'y a pas seulement la faute au regard de la loi : il y a aussi la faute professionnelle. Depuis la mise en œuvre de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, lorsqu'un EPEI contrevient aux normes déontologiques et professionnelles, ses actes peuvent être rapportés à l'Ordre et doivent faire l'objet d'une enquête.

Lorsqu'un cas d'allégations de fraude est renvoyé au comité de discipline, un sous-comité formé de membres du comité de discipline détermine si l'EPEI a omis de se conformer au code de déontologie et aux normes d'exercice et dans quelle mesure, et précise les articles du Règlement de l'Ontario



223/08 sur la faute professionnelle qui ont été enfreints. Les audiences précédentes de l'Ordre révèlent que la fraude et le vol se sont déroulés sur plusieurs années avant d'avoir été remarqués. Dans certains cas, les membres de l'Ordre ont avoué avoir commis, dans une certaine mesure, une faute professionnelle, mais ont aussi essayé de justifier leur comportement.

« Tout le monde a des raisons, dit M. Cowperthwaite. La fraude a souvent lieu en présence de trois facteurs : la motivation, la possibilité et la justification. Lorsque ces facteurs s'alignent, les chances de fraude sont beaucoup plus fortes. »

Le conseil d'administration a la responsabilité de voir à ce que les mécanismes de contrôle voulus soient mis en place pour réduire les possibilités de fraude. Il a également une responsabilité fiduciaire à l'égard des parents et des enfants parce que ce sont eux qui, au bout du compte, subissent les conséquences d'une réduction des services et d'une réduction des fonds consacrés au salaire des employés.

Selon M. Cowperthwaite, la plupart des centres de garde d'enfants ont une assurance contre la fraude qui couvre une partie de ses pertes financières, mais ce n'est pas toujours le cas. Lorsqu'un centre n'a pas d'assurance et que le montant de la fraude dépasse ses ressources financières, il est obligé d'augmenter les frais de garde d'enfants pour compenser la perte due à la fraude.

Mécanismes de contrôle

Pour réduire au maximum le risque de fraude, le conseil d'administration peut adopter un système permettant de relever les risques et de mettre en place les contrôles internes nécessaires.

Bien que les conseils d'administration des centres d'enfants soient habituellement formés de parents et de bénévoles qui ne connaissent pas nécessairement très bien les questions financières, ils peuvent quand même apprendre la gestion financière en lisant, en poursuivant leur perfectionnement professionnel et en consultant des auditeurs.

Les conseils d'administration peuvent également mettre en place certains protocoles qui réduisent les possibilités de fraude : ils peuvent, par exemple, demander à la direction des centres de garde d'enfants de leur fournir des états financiers mensuels pour vérifier si les dépenses ont été

comptabilisées. Selon M. Cowperthwaite, tout système permettant de contrôler les changements survenus dans les salaires autorisés et de comparer régulièrement les dépenses prévues aux dépenses réelles contribue énormément à réduire la fraude. Si les centres prennent de telles mesures, ils peuvent réduire le risque de fraude ou le risque que la fraude se poursuive sans être remarquée. Dans tous les cas, la prévention est toujours essentielle.

L'Ordre prend les allégations de faute professionnelle au sérieux et exige que ses membres se conforment au code de déontologie et aux normes d'exercice de la profession. 

Module du projet pilote sur le leadership : Responsabilité financière et gouvernance

L'Ordre a lancé un projet pilote de leadership dans le but de renforcer les capacités de leadership des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits. Les participants à ce projet suivront cinq modules d'apprentissage, dont l'un porte précisément sur la responsabilité financière et la gouvernance.

Ce module comportera des exercices sur l'établissement d'un budget, l'élaboration de politiques et la gouvernance. Bien que les connaissances financières puissent sembler être moins importantes pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, elles sont essentielles pour toute personne qui souhaite assumer un rôle de leadership dans le secteur.



Pour obtenir plus de renseignements, allez sur le site Web de l'Ordre.

Certaines équipes d'enseignement ont trouvé des moyens qui leur conviennent pour planifier et collaborer. « Une fois par semaine, [l'enseignante et moi] nous réunissons pour réfléchir à nos observations et au programme, dit Shelley McLaughlin, EPEI, une EPED travaillant pour le conseil scolaire de district de Kawartha-Pine Ridge. Nous communiquons toutes les deux avec les familles. Nous consignons nos observations dans la suite Google Document. À l'heure actuelle, nous sommes en train de verser nos photos, nos observations et une vidéo dans la suite Google Document pour donner aux parents un aperçu de ce que font leurs enfants dans la journée. »

Un réseau de conseils scolaires de la Région du Grand Toronto a récemment mené une étude auprès des EPE et des enseignants pour savoir ce qu'ils pensaient de leur partenariat. Les commentaires ont révélé que les problèmes les plus courants étaient le manque de temps pour la planification, aussi bien le temps normalement prévu que le temps requis pendant la journée d'école, et le fait que beaucoup de EPED et d'enseignants ne commencent à travailler ensemble qu'au début de l'année scolaire en septembre. Ceci dit, des équipes suivent des ateliers d'été avant la rentrée scolaire.

Mme McLaughlin et sa partenaire enseignante trouvent que leur stratégie favorise la collaboration. « Quand on se rencontre une fois par semaine, on réalise qu'on travaille du même point de vue parce qu'on a fait la planification ensemble », dit Mme McLaughlin. Après cette réflexion, on se dit : « voici ce qu'on a l'intention de faire » ou « ce qu'on recherche, ce sont des occasions intéressantes ».

D'autres aspects de la croissance professionnelle ont été soulevés. Les répondants ont dit qu'ils aimeraient que le rôle des EPEI et des enseignants soit plus clair et qu'il y ait plus de formation et de soutien donnés pour mettre en œuvre l'apprentissage axé sur le jeu dans le curriculum. Dans son rapport d'évaluation, le ministère de l'Éducation a également relevé le besoin, dans certains cas, de mieux définir les rôles et responsabilités des EPEI et des enseignants pour que les enfants puissent retirer le maximum du programme.

Possibilités de croissance

Comme pour toute nouvelle initiative, les premières conclusions indiquent qu'il y a encore place à amélioration.

Selon Shannon Stewart, EPEI, une EPED travaillant pour le conseil scolaire de district de Hastings et Prince Edward, la communication est l'ingrédient essentiel d'un bon partenariat. « Pour moi, c'est la communication ouverte et claire, dit-elle. Ce n'est pas seulement ce qu'on communique. C'est aussi ce qu'on ne communique pas. On peut même aller jusqu'à dire que c'est ce qu'on communique par notre langage corporel. »

Plus les EPED feront preuve de leadership et d'adaptabilité pour apprendre à travailler avec d'autres professionnels et avec de plus grands groupes d'enfants dans le cadre du système scolaire public, plus ils seront appelés à mettre en pratique leurs normes déontologiques et professionnelles fondamentales en tant que partenaires d'une équipe d'enseignement.

Les valeurs fondamentales que sont les responsabilités envers les collègues et la profession et les responsabilités envers la communauté et la société serviront bien les EPEI. Leur professionnalisme envers les collègues et d'autres professionnels, et comme personnes, sera guidé par la norme IV du *Code de déontologie et normes d'exercice*.

Les EPEI comme Gigi Uson sont enthousiastes à propos de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein et des possibilités que ce programme offre aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance.

« Quand on planifie le curriculum de la maternelle et du jardin d'enfants ensemble, j'aime le partenariat et l'esprit d'équipe qui se crée, dit Mme Uson. La maternelle et le jardin d'enfants à temps plein sont devenus un programme transparent où tout le monde est content : les parents, les enfants, les EPE et les enseignants. Quand le programme sera bien rodé, ce sera extraordinaire. » 



Conversation avec une EPEI



Melissa Guest EPEI
St. Thomas, ON

Melissa Guest, EPEI, travaille dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants depuis 14 ans. Dans son rôle d'animatrice au centre de formation des parents et de littératie pour la famille qui se trouve à la *Locke's Public School*, Mme Guest aide les parents à s'impliquer dans l'apprentissage de leurs enfants.

Mme Guest a récemment commencé à suivre des cours au Collège Fanshawe pour continuer son apprentissage professionnel. Avec le soutien de son employeur, elle obtiendra un baccalauréat ès arts en leadership dans le domaine de la petite enfance.

Pourquoi avez-vous décidé de vous inscrire à ce programme?

C'était un objectif personnel. Comme mon domaine de travail est en pleine transformation, je voulais acquérir plus de connaissances et de compétences. Pour le moment, j'aime bien travailler avec les familles et faire ce que je fais, mais lorsque mes enfants seront plus grands, j'aimerais faire quelque chose qui touche à la recherche et à l'élaboration des politiques.

Votre thèse portait sur le lien qui existe entre la littératie et les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein. Racontez-nous.

J'ai fait passer des entrevues à trois enseignantes et à trois éducatrices de la petite enfance qui travaillent dans le programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, pour mieux connaître leurs expériences.

Nous avons comparé les aptitudes des élèves en septembre et en février. Nous avons constaté que les enfants avaient une préparation à l'école différente selon leurs antécédents familiaux, mais que l'écart d'un groupe à l'autre se rétrécissait au fil de plusieurs mois.

Pourquoi la recherche est-elle importante pour le secteur de l'apprentissage des jeunes enfants?

Au cours des dernières années, beaucoup de changements se sont produits, mais il faut accorder encore plus d'attention à l'apprentissage des jeunes enfants. Les décideurs trouvent maintenant des études qui suggèrent que la réussite d'un enfant dépend de ses expériences avant l'âge de cinq ans.

Comment vous percevez-vous comme leader?

J'aime que les gens que je dirige se trouvent à mes côtés, et non derrière moi. Je veux inspirer les gens à donner le meilleur d'eux-mêmes. Dans mon domaine, c'est toujours mieux d'avoir un plus grand nombre de leaders.

Comment la recherche influe-t-elle sur le leadership?

Les leaders ont la capacité de voir sur quoi il faut faire de la recherche et de diriger la recherche de la meilleure façon possible pour améliorer la vie des gens. Pour être un leader, il faut examiner une situation, relever les lacunes et proposer des façons d'améliorer les systèmes actuels. 

Pour nommer une ou un EPEI avec qui nous devrions avoir une conversation, envoyez un courriel à communications@ordre-epe.ca ou téléphonez au 1 888 961-8558, poste 311.



Cette rubrique présente des questions concernant l'Ordre et la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Mélanie Dixon EPEI, directrice du Service de l'exercice professionnel, s'occupe des problèmes auxquels les EPEI font face et met en application le *Code de déontologie et normes d'exercice* dans diverses situations.

Avez-vous une question au sujet de l'exercice professionnel? Envoyez un courriel à exercice@ordre-epe.ca pour obtenir plus de renseignements.

Questions d'exercice professionnel

avec un enfant, un parent ou une collègue doit tenir compte des risques que cela comporte parce que cette pratique risque de rendre plus floue la limite entre ses relations professionnelles et ses relations personnelles.

Une autre situation potentiellement compromettante pour les membres de l'Ordre a trait à la confidentialité. Par exemple, l'affichage sur le Web de renseignements et de photos des enfants et des familles avec qui les EPEI travaillent peut sembler inoffensif, mais pourrait enfreindre les politiques de confidentialité et être considéré comme une faute professionnelle. Selon la norme VI.A, les EPEI « respectent la vie privée des enfants placés sous leur surveillance professionnelle et de leur famille. Ils tiennent dans la plus stricte confidentialité tous les renseignements au sujet de ces enfants et familles, et se conforment aux lois et règlements relatifs au respect de la vie privée. »

Les EPEI sont tenus de connaître les ententes de confidentialité, les politiques relatives au respect de la vie privée et aux médias sociaux et les lois qui se rapportent à leur milieu de travail et aux familles qu'ils desservent. Lorsqu'on utilise des médias sociaux, il arrive parfois que, sans le vouloir, on oublie de tenir compte de la confidentialité. Les membres doivent également savoir qu'au cours d'une enquête menée sur une plainte portée contre un membre de l'Ordre, le contenu affiché sur un site de média social peut servir de preuve. Il est important de prendre le temps de réfléchir à nos actes et de faire preuve de jugement professionnel avant d'utiliser des médias sociaux pour interagir avec d'autres et afficher quelque contenu que ce soit. ©

Mettez les normes en pratique!

Lisez à la page 12 de ce numéro l'article consacré aux enquêtes sur les plaintes. Avec vos collègues, voyez comment utiliser les médias sociaux d'une façon qui honore votre réputation professionnelle et qui respecte les normes de la profession tout en enrichissant votre travail. Quels sites, blogues ou réseaux sont les meilleurs pour cela? N'hésitez pas à faire part de vos idées à l'Ordre à exercice@ordre-epe.ca.

L'Ordre a-t-il des règles que les EPEI doivent suivre pour ce qui est de l'utilisation des médias sociaux comme Facebook, Twitter, LinkedIn ou YouTube?

Pour la plupart d'entre nous, les médias sociaux font partie intégrante de notre vie. Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) ne sont pas exempts des effets des médias sociaux et beaucoup d'entre nous utilisent des communautés en ligne pour échanger des renseignements personnels et professionnels.

Les EPEI, en tant que professionnels, ont la responsabilité de connaître les problèmes que peuvent causer les médias sociaux. L'Ordre n'interdit pas aux EPEI d'utiliser les médias sociaux et n'a pas non plus de lignes directrices particulières pour régir les interactions parmi ses membres. Toutefois, plusieurs normes contenues dans le code de déontologie et les normes d'exercice s'appliquent aux médias sociaux parce qu'elles indiquent le comportement professionnel à adopter.

On pense, par exemple, à la norme V.B, qui précise que les EPEI « établissent des limites claires et convenables dans leurs relations professionnelles... et ils n'enfreignent pas ces limites. » La norme IV.E.2, quant à elle, stipule que les EPEI sont des modèles pour les enfants, les familles et les autres membres de la profession, et qu'ils doivent « éviter d'adopter toute conduite qui pourrait raisonnablement être perçue comme donnant une image négative de la profession. » Par exemple, une EPEI qui accepte de devenir amie sur Facebook

Enquêtes sur les plaintes

L'Ordre prend la responsabilité professionnelle au sérieux. Il enquête sur les plaintes déposées par écrit contre ses membres lorsque ces plaintes portent sur des allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude. Après avoir étudié les plaintes, le comité des plaintes a deux choix : ou bien il les renvoie au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle en vue d'une audience, ou bien il les résout par d'autres moyens.

Les détails d'une enquête menée par l'Ordre demeurent confidentiels jusqu'à ce que l'affaire soit renvoyée au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle. Les décisions du comité des plaintes ci-dessous sont publiées uniquement à des fins éducatives et n'identifient pas les personnes concernées.

Plainte : Une membre de l'Ordre a affiché la photo d'un enfant sur Facebook, en contravention des politiques de confidentialité du centre de garde d'enfants; et elle a menti en disant que le parent a donné son consentement à ce que la photo de l'enfant soit affichée.

Décision du comité : Avertissement écrit

Sommaire : La superviseure d'une EPEI a communiqué avec l'Ordre pour lui faire part de ses préoccupations concernant la conduite d'une membre, et la registrateure de l'Ordre a lancé une plainte déposée par elle-même.

La superviseure a indiqué qu'elle a découvert sur la page personnelle Facebook d'une employée une photo d'un enfant qui fréquente le centre. La photo aurait été prise au cours d'une excursion organisée par le centre et appartenait au centre, et non pas à la membre.

Dans sa réponse à la plainte, la membre a expliqué qu'elle a pris la photo de l'enfant et que le parent de l'enfant lui avait donné la permission d'utiliser la photo pour son usage personnel.

Le comité a examiné attentivement la plainte de la registrateure, la réponse de la membre et une déclaration du parent de l'enfant. Il a conclu que la photo appartenait au centre, et non pas à la membre. Le comité a vérifié si le centre avait obtenu la permission du parent d'utiliser la photo à des fins promotionnelles, mais il n'existe aucune preuve à ce sujet telle qu'un consentement écrit pour montrer que la membre a obtenu la permission du parent ou du centre pour utiliser la photo.

Par conséquent, le comité conseille fortement à la membre de ne pas utiliser à ses propres fins de photos des enfants placés sous sa surveillance, à moins d'avoir obtenu le consentement écrit du propriétaire de la photo.

Rappel de l'obligation de faire rapport

Si une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance (EPEI) ou une stagiaire ou un stagiaire en éducation de la petite enfance sait qu'un enfant est maltraité ou qu'il risque de subir une maltraitance physique ou affective, à la maison ou dans un centre de garde autorisé ou non autorisé, la personne a le devoir de signaler la situation à la Société de l'aide à l'enfance (SAL), cela aux termes de l'article 72 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*. La personne voudra sans doute consulter d'autres professionnels, notamment son superviseur au centre ou son directeur de stage, pour savoir comment gérer du mieux possible ce genre de situation, mais cela ne lui ôte pas la responsabilité légale de déclarer le fait à la SAL.

Récemment, le comité des plaintes de l'Ordre a constaté que des étudiantes et étudiants stagiaires ayant été témoins d'incidents de ce genre dans leur centre ont pertinemment signalé l'incident à leur

directeur de stage, aux autorités appropriées, puis à l'Ordre. Le comité souhaite, à cette occasion, saluer ces étudiants qui ont le courage de faire part de leurs préoccupations, et rappeler à tous les EPEI leur devoir d'agir à cet égard.

Le comité reconnaît que les centres de garde ont leur propre mécanisme de déclaration des incidents, mais il souhaite rappeler à tous les membres de l'Ordre qu'au bout du compte, c'est à l'EPEI qui est au courant de maltraitances ou qui en soupçonne de contacter les autorités appropriées. Le fait pour une personne de connaître ou, même, de soupçonner une maltraitance à l'égard d'un enfant de moins de 12 ans l'oblige à déclarer la situation à la SAL et, selon la situation particulière en cause, à la déclarer au ministère de l'Éducation, aux services de police et à l'Ordre. Il incombe à chaque membre de s'assurer qu'elle ou il s'acquitte de son devoir de déclarer les maltraitances afin de protéger les enfants. Manquer à ce devoir est considéré être une faute professionnelle. 

Dans l'intérêt public

Le comité de discipline traite les questions se rapportant à la faute professionnelle et à l'incompétence tandis que le comité d'aptitude professionnelle traite les plaintes concernant l'inaptitude professionnelle.

Généralement, le comité de discipline ordonne qu'un sommaire de ses conclusions et décisions se rapportant à la faute professionnelle ou à l'incompétence soit publié dans la publication de l'Ordre *Connexions*. Vous trouverez dans **Dans l'intérêt public** les derniers sommaires. Cette rubrique attire l'attention des membres sur le processus et les normes observés par le comité lorsqu'il prend une décision.

Debbi Kelly Certificat d'inscription no 08402 Révocation du certificat d'inscription

Le comité de discipline de l'Ordre a reconnu Debbi Kelly coupable de faute professionnelle et a enjoint la registrateur de révoquer le certificat d'inscription de M^{me} Kelly.

M^{me} Kelly n'était pas présente à l'audience du 24 avril 2013 et n'y était pas représentée par avocat.

L'ancienne EPEI a travaillé pendant 23 ans comme superviseure au centre de garde d'enfants Highview Wilson Childcare Centre. Le vérificateur a exprimé des préoccupations au sujet de la gestion financière du centre, à la suite de quoi le conseil d'administration a examiné les activités du centre. L'enquête a conclu que M^{me} Kelly a détourné plus de 300 000 \$ depuis 2008. Le conseil d'administration du centre a mis fin à son emploi.

M^{me} Kelly a été reconnue coupable d'avoir émis des cartes de crédit au nom du centre, d'avoir fait des achats sans autorisation, d'avoir volé de l'argent de la petite caisse et d'avoir fait des chèques payables à elle-même. De plus, elle a tenté de cacher ses activités en falsifiant des documents et en forgeant des signatures.

M^{me} Kelly a admis ces faits et soumis un plaidoyer de culpabilité au comité de l'Ordre. Celui-ci l'a reconnue coupable de faute professionnelle et lui a imposé la sanction maximale qu'est la révocation de son certificat d'inscription. Le comité a conclu que la membre avait enfreint une loi relative à son aptitude à être titulaire d'un certificat d'inscription parce qu'elle avait omis de respecter les normes d'exercice de l'Ordre IV.A.2., IV.C.2. et IV.E.2.

« Le comportement de la membre est honteux, déshonorant et contraire aux devoirs de la profession », a déclaré le sous-comité. « En omettant de respecter les normes et d'agir honnêtement et conformément aux devoirs de la profession, la membre a amené le public à remettre en question l'intégrité de la profession. »

Une indication de la révocation du certificat d'inscription et du statut d'inscription de la membre est portée au tableau public de l'Ordre.

James Mallais Certificat d'inscription no 04063 Révocation du certificat d'inscription

Le comité de discipline de l'Ordre a reconnu James Mallais coupable de faute professionnelle et a enjoint à la registrature de révoquer le certificat d'inscription de M. Mallais.

M. Mallais n'était pas présent à l'audience du 27 mai 2013 et n'y était pas représenté par un avocat.

M. Mallais travaillait comme éducateur de la petite enfance depuis 2011. Le comité l'a reconnu coupable d'avoir infligé des mauvais traitements d'ordre physique, sexuel, psychologique et affectif à des enfants. M. Mallais avait travaillé dans un centre de garde d'enfants en 2004. Des enfants qui avaient été placés sous sa surveillance à ce moment-là ont allégué plusieurs années plus tard qu'il leur avait infligé de mauvais traitements.

Une enfant a indiqué dans son témoignage que le membre lui avait caressé les fesses et l'avait pincée en jouant à un jeu. Une autre enfant a dit dans son témoignage que le membre de l'Ordre l'avait touchée de façon inappropriée à plusieurs occasions. Une troisième enfant a révélé dans son témoignage que M. Mallais a placé la tête de l'enfant sur ses genoux et lui a caressé ou frotté la tête. Les trois témoins ont

affirmé que ces incidents les ont rendues inconfortables, mais qu'à l'époque, elles n'en avaient parlé à personne parce que le membre de l'Ordre était un adulte et qu'il occupait une position d'autorité.

Les avocats de l'Ordre ont présenté la preuve, et aucune observation n'a été faite pour contredire la preuve. Le comité a conclu que M. Mallais avait, à plusieurs reprises, omis de respecter les limites professionnelles. Le sous-comité l'a reconnu coupable de faute professionnelle et a jugé que la seule sanction convenable était de révoquer son certificat d'inscription.

« Par sa conduite épouvantable, le membre a montré qu'il est inapte à être titulaire d'un certificat d'inscription, a déclaré le sous-comité. Les mauvais traitements d'ordre sexuel sont une forme de faute professionnelle très grave et si l'Ordre autorisait le membre à exercer la profession d'éducateur de la petite enfance, il créerait un risque pour les membres du public. »

Une indication de la révocation du certificat d'inscription et du statut d'inscription du membre est portée au tableau public de l'Ordre. 



Pour en savoir plus sur les audiences, les décisions, les règles de procédure et les ressources disponibles, consultez la section « Plaintes et discipline » du site Web de l'Ordre.

Nouvelles dans le secteur

Le ministère effectue l'examen de la Loi sur les EPE

Au mois d'août, l'Ordre a fait une présentation à la Division de l'apprentissage des jeunes enfants du ministère de l'Éducation portant sur l'examen tous les cinq ans de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* (Loi sur les EPE). Cet examen est exigé par l'article 58 de la Loi sur les EPE.

Dans sa présentation, l'Ordre reconnaissait qu'en général, la Loi lui permet d'atteindre ses objectifs, mais il a proposé des révisions qui lui permettraient de mieux protéger l'intérêt public.



Le ministère publiera un rapport le 14 février 2014. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site Web de l'Ordre.

Avis d'assemblée annuelle des membres

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance a le plaisir de vous inviter à sa cinquième assemblée annuelle des membres.

Quand : Le mercredi 8 janvier 2014, de 19 h à 21 h.
Où : DoubleTree par Hilton (anciennement Hôtel Metropolitan Toronto)
108, rue Chestnut
Toronto (Ontario)
M5G 1R3

L'assemblée annuelle des membres a pour but d'informer les membres des activités du conseil et de l'Ordre. Aucune motion ne sera proposée et aucun vote n'aura lieu au cours de l'assemblée.

Le programme de l'assemblée prévoit des rapports présentés par la présidente du conseil gouvernant, la présidente du comité de discipline et l'auditeur de l'Ordre. Une période de questions suivra les présentations. Après l'assemblée annuelle, Richard Steinecke, l'un des associés principaux d'un cabinet d'avocats spécialisé en réglementation professionnelle, donnera une présentation sur les tendances de la responsabilité professionnelle dans le secteur de la réglementation.

Votre présence à l'assemblée annuelle des membres n'est pas obligatoire, mais les personnes qui désirent participer à l'événement doivent s'inscrire à l'avance. Pour ceux qui ne peuvent y assister, une vidéo de l'assemblée sera disponible en français et en anglais sur le site Web de l'Ordre en hiver 2014.

Les renseignements sur l'inscription à l'assemblée seront disponibles aux membres en décembre. 

L'adresse courriel et l'adresse du site Web de l'Ordre ont changé.

CONTACTEZ-NOUS À...

Ordre des éducatrices et des
éducateurs de la petite enfance
438, avenue University, bureau 1900
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558
Sans frais : 1 888 961-8558
Télécopieur : 416 961-8772

courriel : info@ordre-epe.ca | site Web : ordre-epe.ca